

N°DBCA-2020-029

- Membres théoriques :
5
- Membres en exercice :
5
- Membres présents :
4
- Votants :
4

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA SEINE-MARITIME**

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

**CONVENTION DE STAGE
SDIS 76 / ENSEMBLE SCOLAIRE PROVIDENCE SAINTE THERESE**

Le 04 mars 2020, le Bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, convoqué le 13 février 2020, s'est réuni à la direction départementale sous la présidence de Monsieur André GAUTIER.

Le quorum étant atteint (3 membres) avec 4 membres présents, le Bureau peut valablement délibérer.

ETAIENT PRESENTS

- Monsieur André GAUTIER, Président
- Madame Sophie ALLAIS, 2^{ème} Vice-Présidente
- Monsieur Sébastien TASSERIE, 1^{er} Vice-Président
- Monsieur Bastien CORITON, membre

ETAIT ABSENT EXCUSE

- Monsieur Philippe LEROY, 3^{ème} Vice-Président

Délibération affichée le :

et retirée de l'affichage le :

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois :

Vu :

- *le code général des collectivités territoriales,*
- *le code de la sécurité intérieure,*
- *le code de l'éducation,*
- *le code du travail,*
- *la délibération du Conseil d'administration n° 2015-CA-24 du 27 mai 2015 portant délégation du Conseil d'administration au Bureau.*

*
* *

A l'instar des années précédentes, l'Ensemble Scolaire Providence Sainte Thérèse a sollicité le Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime (Sdis 76) pour accueillir 7 lycéens en stage, dans le cadre du Baccalauréat professionnel « Métiers de la sécurité », au titre de l'année scolaire 2019/2020.

Ce partenariat permet de répondre au référentiel de l'éducation nationale qui prévoit la participation des élèves à la découverte du métier de sapeur-pompier (observation des missions de secours à personnes, découverte de l'organisation des centres de secours, gestion des appels d'urgence).

L'accueil s'effectuera sur 9 semaines, du 06 janvier au 02 février 2020, du 02 au 29 mars 2020 et du 30 mars au 03 avril 2020. Trois stagiaires maximum seront présents par centre de secours sur la même journée.

A ce titre et pour régularisation, il convient d'approuver les termes de la convention et d'autoriser le Président à la signer ainsi que tout acte qui en serait la suite ou la conséquence.

*
* *

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau du conseil d'administration adoptent à l'unanimité ce dossier et autorisent le président à signer la convention ainsi que tout acte qui en serait la suite ou la conséquence.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-287600019-20200304-DBCA-2020-029-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/03/2020

Affichage : 05/03/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



Le président du conseil d'administration,

André GAUTIER